

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus – Covid 19 : point de situation 2

Suite à l’allocution du Président de la République hier soir et à l’annonce de la fermeture des structures liées à l’enfance et à la petite enfance, la Ville de Mérignac met tout en œuvre pour sécuriser et faciliter le quotidien des habitants.

Alain Anziani, Maire de Mérignac, appelle à la responsabilité de chacun ainsi qu’à la solidarité familiale et amicale. Les mesures suivantes sont arrêtées.

1/ les équipements suivants seront fermés à partir de lundi jusqu’à nouvel ordre

- Les écoles,
- Les centres de loisirs
- Les accueils périscolaires et associatifs
- Les crèches municipales et associatives
- La Maison de la Petite Enfance
- Le Relais d’Assistantes Maternelles
- L’espace jeunes
- Le Bureau Information Jeunesse
- Le conservatoire
- Les transports scolaires seront suspendus.

Les équipements suivants sont fermés dès à présent :

- Le stade nautique Jean Badet
- Les gymnases et stades
- La ludothèque

Cette liste est susceptible d’évoluer en fonction des recommandations de la préfecture.

Les activités mobilisant un public de moins de 18 ans ou rassemblant plus de 100 personnes sont annulées.

2/ Les équipements suivants restent pour l’instant ouverts

- La Médiathèque Michel Sainte-Marie (En revanche les animations et Le Mois du Tout Petit sont annulés).
- La Vieille Eglise (dans une jauge de 100 personnes).
- La tenue des marchés reste inchangée.

3/ L'accompagnement proposé par la ville

Afin de faciliter l'organisation familiale des Mérignacais, la Ville a mis en place un groupe Facebook « Entraide Mérignac Coronavirus »
<https://www.facebook.com/groups/entraide.merignac.coronavirus/>

La mise en place d'une bourse d'échanges de services permettant la mise en relation des habitants offrant ou ayant besoin d'une aide sera mise en place lundi après-midi.

Les personnes âgées isolées, repérées notamment grâce au dispositif « canicule », seront appelées quotidiennement par les services municipaux. Les personnes souhaitant être appelées et suivies durant cette période peuvent se signaler auprès du CCAS (05 56 55 66 55).

Une solution de port de repas à domicile pour les personnes fréquentant habituellement les restaurants seniors et ne souhaitant pas s'y rendre est à l'étude.

De même, des solutions spécifiques d'accueil pour les enfants des personnels soignants mérignacais sont examinées pour une mise en œuvre dans les plus brefs délais.

4/ La tenue des élections municipales

Un renforcement des mesures d'hygiène est mis en place pour assurer le bon déroulement des élections : affichage des mesures barrières, nettoyage des bureaux de vote, désinfection du matériel de vote. Les électeurs auront aussi la possibilité de venir avec leur propre stylo (attention, l'encre doit être indélébile noire au premier tour ou bleue au second).

Les électeurs seront invités à se laver les mains avant de voter et à respecter une distance minimale dans les files d'attente, un marquage au sol permettra de limiter les situations de promiscuité. Dans la mesure du possible les heures creuses (8h / 10h – 13h / 16h) sont à privilégier pour venir voter. Les personnes les plus fragiles pourront être prioritaires.

La présentation publique des résultats électoraux qui se fait habituellement à la Maison des associations est annulée.

Contact presse :

Virginie Bougant 05 56 55 66 18 – 06 27 48 52 69

v.bougant@merignac.com